

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 89.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 23 JUIN 2026

- En exercice : 89
- Présents : 67 – Joël Chauvin et Gilles Crémillieux ne participent ni au débat, ni au vote
- Votants : 81 (14 procurations)
- Suffrages exprimés : 69 (61 pour, 8 contre et 10 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Maëlle HEBIDI

Le vingt-trois juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Serres, sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Jean-Paul BROUCHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : Mme Christine ANDRE
- Pour la commune de Bellaiffaire : M. Bernard CAVEING, représenté par sa suppléante, Mme Béatrice BREBANT
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Clamensane : Mme Charlotte PLAZANET
- Pour la commune d'Entrepierres : M. Jean-Marc ALPE
- Pour la commune d'Eourres : Mme Nathalie DE BRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Sylvaine JOUVE, représentée par sa suppléante, Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO, représenté par Jean-Yves SIGAUD, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : Mme Mathilde GIROUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MEYERE, représenté par Daniel TERRIER, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- Pour la commune de La Piarre : M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Nathalie BACHELARD COLOMB
 - M. Maurice BRUN, représenté par Mme Nathalie BACHELARD COLOMB, à qui il a donné procuration
 - M. Joël CHAUVIN
 - M. Pierre LESBROS
 - M. Kevin QUEYREL
 - Mme Fabienne RAUD, représentée par Mme Anne TRUPHÈME, à qui elle a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHÈME
 - Mme Laure VANOORENBERGHE
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Gautier AILLAUD
- Pour la commune de l'Epine : Mme Martine PECH-RABASSE, représentée par M. Daniel ROUIT, à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Louis DAVID

- **Pour la commune de Méreuil** : Mme Annick REYNAUD-FREY
- **Pour la commune de Mison** :
 - M. Robert GAY
 - Mme Marilyne RICHAUD
- **Pour la commune de Monétier-Allemont** : M. Henri MEVOLHON
- **Pour la commune de Montclus** : Mme Catherine DESREUMAUX, représentée par son suppléant, M. Philippe SCHREINEMACHERS
- **Pour la commune de Montjay** : M. Gilles MÂNE
- **Pour la commune de Montrond** : M. Alain ROUMIEU, représenté par M. Laurent SCHERRER, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- **Pour la commune de Moydans** : Mme Marie-José DUFOUR
- **Pour la commune de Nibles** : Mme Anne GAUTIER
- **Pour la commune de Nossage-et-Bénévent** : M. Martial ESPITALIER
- **Pour la commune d'Orpierre** : M. Gilles CREMILLIEUX
- **Pour la commune de Ribeyret** : M. André GUEYTE, représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- **Pour la commune de Rosans** : M. Lionel TARDY
- **Pour la commune de Saint-André-de-Rosans** : Mme Cécile LIOTARD
- **Pour la commune de Saint-Geniez** : M. Olivier CHABRAND
- **Pour la commune de Saint-Pierre-Avez** : M. Florent ARMAND
- **Pour la commune de Saléon** : M. Pascal LOMBARD
- **Pour la commune de Salérans** : M. Éric DEGUILLAME
- **Pour la commune de Savournon** : M. Laurent SCHERRER
- **Pour la commune de Serres** :
 - Mme Véronique ARLAUD, représentée par M. Thierry ARNAUD, à qui elle a donné procuration
 - M. Thierry ARNAUD
 - M. Daniel ROUIT
- **Pour la commune de Sigottier** : M. Jean DEPEYRE
- **Pour la commune de Sigoyer** : M. Michel HERNANDEZ
- **Pour la commune de Sisteron** :
 - M. Alain ANGELVIN, représenté par Mme Géraldine TAIX, à qui il a donné procuration
 - Mme Céline BURLE
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Bernard CODOUL
 - M. Benjamin CUCCHIETTI, représenté par Mme Maëlle HEBIDI, à qui il a donné procuration
 - M. Christian GALLO
 - Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - Mme Maëlle HEBIDI
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Nicolas LAUGIER, représenté par Mme Christine REYNIER, à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Franck PÉRARD
 - Mme Christine REYNIER
 - Mme Géraldine TAIX
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Laurent SAROLI, représenté par M. Bernard CODOUL, à qui il a donné procuration
 - Mme Stéphanie SEBANI, représentée par Mme Djamila GIRARD BELHAOUES, à qui elle a donné procuration
- **Pour la commune de Sorbiers** : M. Yves RABASSE, représenté par M. Florent ARMAND, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- **Pour la commune de Thèze** : M. Gérôme GARCIN
- **Pour la commune de Trescléoux** : M. Jean SCHULER
- **Pour la commune de Turriers** : M. Jean-Yves SIGAUD
- **Pour la commune de Val Buëch-Méouge** :
 - Mme Béatrice ALLIROL
 - M. Gérard NICOLAS
- **Pour la commune de Valavoire** : M. Hervé MIRAN
- **Pour la commune de Valernes** : M. Jean-Christophe PIK
- **Pour la commune de Vaumeilh** : Mme Catherine DOYONNAS
- **Pour la commune de Villebois-les-Pins** : Mme Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Châteaufort : Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Lazer : M. Serge MAOUI
- Pour la commune de Sainte-Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Sisteron : Mme Zoé LEROUGE
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch-Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Ventavon : M. Jean-Claude FAVIER

ORDRE DU JOUR : Budget général : attribution de subventions aux associations culturelles et sportives / année 2026

L'attribution de subventions par la communauté de communes est encadrée par les principes de spécialité et d'exclusivité, c'est-à-dire que les subventions versées par la CCSB doivent s'inscrire dans le champ des compétences qui lui ont été transférées. De même, les communes membres ne peuvent pas attribuer de subvention à des associations dont l'objet social s'inscrit dans le champ des compétences qui ont été transférées à la CCSB.

Par ailleurs, une association ne peut pas être financée à la fois par la CCSB et par ses communes membres.

Tout versement d'une subvention d'un montant supérieur à 23.000 € doit faire l'objet d'une convention d'objectifs avec l'organisme bénéficiaire. Cette convention précise l'objet, le montant, les conditions d'utilisation de la subvention et les engagements de chacun autour d'un projet défini.

Pour rappel, les critères qui ont été établis pour qu'un projet porté par une association puisse bénéficier de subventions de la CCSB sont les suivants :

- le projet a une envergure nationale, régionale, départementale ou se déroule sur tout ou partie du territoire de la CCSB,
- le projet a des retombées touristiques importantes,
- le projet a des retombées économiques importantes,
- le projet a des retombées médiatiques importantes,
- le projet s'inscrit dans le champ des compétences qui ont été transférées à la CCSB,
- le projet est accessible gratuitement pour le public.
- les subventions versées doivent couvrir toutes les zones de la CCSB.

La part de la subvention attribuée ne doit pas, sauf dérogation exceptionnelle, excéder 15 % du coût total de l'opération présentée.

Pour 2026, le bureau communautaire propose d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Nom de l'organisme subventionné	Action subventionnée	Montant proposé	Part de la subvention par rapport au budget de l'opération
Fruits anciens de l'Orpierrois	24 ^{ème} marché de fruits anciens (24 octobre 2026, Orpierre)	2.000 €	5,65 %
Université du Temps Libre Buëch Durance	Cours, conférences, cafés-découverte sur le territoire de la CCSB sur l'année 2026	5.000 €	13,61 %

Chabre Vol Libre	Compétition internationale de parapente : 19 ^{ème} Ozone Chabre Open (du 25 juin au 3 juillet 2026, Laragne-Montéglin et Val Buëch Méouge)	1.500 €	2,63 %
Chabre Club	3 compétitions internationales de parapente au départ de Chabre (du 18 au 24 juillet, du 1 ^{er} au 7 août et du 15 au 21 août 2026, Laragne-Montéglin)	2.500 €	1,78 %
Air Buëch	Organisation de la compétition régionale Waterfly de marche/vol/canoë (29 août 2026) et d'un week-end caritatif au profit de l'association Enfants Cancer Santé (3 et 4 octobre 2026, Laragne-Montéglin)	500 €	6,73 %
La Petite Boule Laragnaise	72 ^{ème} critérium bouliste (du 21 au 27 septembre 2026, Laragne-Montéglin)	1.000 €	0,88 %
Auto Sport du Laragnais	27 ^{ème} Rallye National du Laragnais et 5 ^{ème} Rallye VHC (du 5 au 7 juin 2026, Laragne-Montéglin)	12.500 €	6,21 %
Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Serres	Organisation d'un événement autour de la thématique de l'inceste dans les communes du Buëch (novembre 2026)	1.000 €	4,22 %
Communication, Ressources, Réalisation, Éveil, Autonomie (CRREA) Sud	Organisation du 5 ^{ème} Pachamama festival à Valdoule : festival agricole avec des animations, des concerts et des conférences autour de l'agriculture durable (26 et 27 septembre 2026, Valdoule)	1.500 €	3,59 %
Vie la joie	19 ^{ème} édition de Sacré Méouge : fermeture à la circulation automobile des gorges de la Méouge et animations (18 octobre 2026)	3.500 €	14,06 %
Trail Running Athlétique Club Sisteronais	3 ^{ème} édition de l'épreuve de course à pied Sisteron Halloween Urban Race (SHUR) (31 octobre 2026, Sisteron)	500 €	5,15 %
Le Luminaire	Exposition « La tragédie du maquis d'Izon la Bruisse » (du 14 au 25 mai 2026, Lachau)	1.000 €	14,10 %
Ludonirique	Organisation du Festival du Jeu et de la journée Jeux d'Hiver (28 et 29 novembre 2026, Sisteron)	1.000 €	4,09 %

Groupement Régional des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu Rural (CIVAM)	3 ^{ème} édition de l'évènement de « Ferme en ferme » sur le territoire de la CCSB (25 et 26 avril 2026)	1.000 €	6,13 %
Alpes Provence Tours Events	24 heures des Hautes-Alpes : tour automobile avec plusieurs étapes sur le territoire Sisteronais Buëch (27 et 28 août 2026)	1.500 €	1,55 %

Les subventions soumises au vote s'inscrivent dans les champs de compétence suivants de la CCSB :

- participation au financement de manifestations et événements culturels ou sportifs d'envergure départementale, régionale ou nationale ou se déroulant sur le territoire de plusieurs communes membres ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

La prévision de dépense inscrite à l'article 65748 du budget général (805.945 €) prend en compte les subventions déjà votées (Office de Tourisme, l'Ile aux Enfants) ainsi qu'une marge pour d'éventuelles nouvelles demandes de subventions susceptibles d'être reçues en cours d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'attribution des subventions intercommunales proposées pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER



La secrétaire de séance,
Maëlle HEBIDI

Publiée le :

07 JUL. 2026